



Neuchâtel, le 11 septembre 2014

# Les Nouvelles du Grand Conseil

Retour sur la session des 2 et 3 septembre 2014 du Grand Conseil neuchâtelois

[\(Ordre du jour de la session du Grand Conseil 2-3 septembre 2014\)](#)

La mobilité et plus particulièrement la liaison rapide entre les deux pôles urbains du canton ont été les vedettes malheureuses de la dernière session du parlement. Face au constat dressé par le Conseil d'Etat, le groupe socialiste a appelé au regroupement des forces pour sortir ce dossier de l'ornière dans laquelle il se trouve. Les députés ont toutefois abordé d'autres questions d'importance dont voici une sélection :

Au menu de ce troisième numéro des Nouvelles du Grand Conseil.

- Mobilité
- Rapport sur l'agriculture
- Politique cantonale du logement
- Gratuité des transports publics
- Etablissement de détention de La Promenade : création de six places de détention supplémentaires
- Un deuxième tube sous La Vue



---

### Interpellation socialiste « Projet cantonal de mobilité: où en sommes-nous? »

## Il est temps de rassembler, offrons enfin au canton le projet de mobilité qu'il mérite

**A la suite des réponses apportés par le Conseil d'Etat aux interpellations socialiste et vert/libérale, Martin Docourt Ducommun s'est exprimée au nom du groupe socialiste pour appeler au rassemblement des forces. Le communiqué qui exprime la position commune du groupe et du PSN reprend les arguments développés par la présidente du groupe. A noter, pour être complet, que des voix se sont exprimées parmi les députés pour notamment appeler les opposants au projet transrun à assumer leur part de responsabilité.**

(communiqué aux médias du 3.09.2104)

Le groupe socialiste au Grand Conseil est catastrophé, comme l'a souligné sa présidente Martine Docourt Ducommun aujourd'hui devant le parlement neuchâtelois. Catastrophé car s'il avait des craintes, il ne pouvait envisager le scénario décrit par le Conseil d'Etat en réponse à l'interpellation socialiste. Tant les députés socialistes que le Parti socialiste neuchâtelois, qui se joint à eux, ne peuvent que lourdement déplorer la situation plus que critique dans laquelle la mobilité se trouve aujourd'hui dans notre canton. L'inexistence d'un plan B étant désormais avérée, les socialistes neuchâtelois en appellent, à l'instar du Conseil d'Etat, au rassemblement de toutes les forces du canton.

Pas question donc de s'étendre sur les responsabilités supposées ou avérées qui ont conduit à la situation actuelle. Ce ne sont pas des mots mais bien de l'action qu'appellent de leurs vœux les citoyennes et citoyens de notre canton.

Le réseau ferroviaire a un besoin urgent d'améliorations. Ceci pour assurer, non pas un confort minimal aux usagers, mais pour offrir un service performant indispensable aux habitantes et habitants de notre canton, notamment pour garantir à celui-ci un essor économique durable et pour préserver la cohésion cantonale.

L'heure est, et tant le groupe socialiste que le PSN en sont convaincus, au rassemblement de toutes les forces, forces politiques incluses. Ceci afin de donner au canton de Neuchâtel les moyens de ses ambitions. Si nous n'y parvenons pas, nous retomberons inmanquablement dans le petit jeu des oppositions stériles et c'est l'ensemble des habitantes et habitants du canton qui en pâtiront. C'est pourquoi les socialistes neuchâtelois encouragent fortement le parlement, et plus largement tous les partis politiques, à soutenir les démarches entreprises par le Conseil d'Etat pour faire face à cette situation. Le groupe socialiste et le PSN se réjouissent d'ailleurs de la teneur générale du débat de ce matin et souhaitent que les engagements pour l'union des forces ne restent pas lettre morte. Ni naïfs, ni sourds, ni aveugles, ils savent que la tâche sera ardue. Ils ont entendu dans la population, et donc aussi au sein du groupe et du PSN, les appels à la mise en place d'une solution fédératrice réaliste ; ils veulent y croire.

A partir de ce constat, l'échelle cantonale apparaît comme l'échelle incontournable et minimale de réflexion qui doit être utilisée, la question des transports devant être envisagée dans une logique



régionale intégrée à une vision nationale, voire internationale. Ainsi, si l'accent doit être mis dans un premier temps sur la liaison entre les deux pôles urbains principaux de notre canton, nous ne devons à aucun moment négliger les autres régions. Ni ses liens avec l'extérieur. Ceci dans le but, encore une fois, de fédérer largement autour d'un réel et urgent projet de mobilité cantonale. C'est en ce sens que le groupe socialiste et le PSN invitent et incitent le Conseil d'Etat à poursuivre également ses efforts pour le maintien voire le développement des lignes transfrontalières. L'avenir du canton passe par un réseau de transport performant ouvert sur lui-même mais aussi sur l'extérieur. Nous, socialistes neuchâtelois, en sommes convaincus. ●

---

### Rapport sur l'agriculture

## Une juste compensation du report de charge

*Morceaux choisis de l'intervention du député Baptiste Hurni, rapporteur pour le groupe*

Dans son intervention, Baptiste Hurni a tout d'abord exprimé la satisfaction générale du groupe socialiste relevant les qualités informatives du rapport qui décrit avec précision l'état de l'agriculture neuchâteloise. Il a aussi relevé certains mérites de la politique agricole fédérale constituant « une option défendable du développement d'un secteur important pour la Suisse, que ce soit économiquement, culturellement ou socialement », non sans relever les risques encourus par l'agriculture : « [...] la diminution des terres cultivées, la précarité de certains paysans ainsi que l'inexorable baisse du nombre d'exploitations agricoles en Suisse nous inquiètent. Nous espérons que le présent rapport est une pierre, certes modeste mais réelle, au soutien de ce secteur dans notre canton. »

Le député s'est ensuite penché sur les modifications qui toucheront l'agriculture neuchâteloise.

« Les améliorations paysagères, bien que subventionnées à hauteur de 90% par la Confédération, représente tout de même un report de charge sur les cantons de l'ordre de 10%. Il convient ici de le déplorer. Néanmoins, il serait destructeur de ne pas vouloir payer ces montants et ainsi perdre la contribution fédérale. Nous approuvons donc les orientations choisies par le Conseil d'Etat. Il faut par ailleurs souligner qu'une nouvelle dépense cantonale doit être répartie au sein de toute la collectivité publique neuchâteloise. Ainsi, le groupe socialiste appuie les compensations trouvées quant à ces nouvelles dépenses. La contribution de la commune bénéficiant de l'amélioration paysagère nous paraît justifiée par le contexte financier du canton et par l'esprit de la loi. Ces communes, bénéficiaires des projets, que ce soit fiscalement ou simplement d'un point de vue esthétique doivent aussi contribuer à ces réalisations. Par ailleurs, l'abandon de l'aide au tourisme et au logement rural est certes regrettable, mais peu dommageable en regard de sa faible utilisation actuelle.

Finalement, s'agissant de l'Office des vins et produits du terroir: « renforcer l'OVPT et étendre son financement au domaine de l'agriculture nous paraît positif aussi bien pour les milieux agricoles que pour le rayonnement du canton. Il nous paraît aussi correct de prévoir une valeur limite de 5.- par hectare à ne pas dépasser en tant que contribution au fonds. En revanche, le combat autour du statut de l'OVPT – office, entité autonomisée voire privée – nous laisse quelque peu froid. En effet, en déformant la célèbre citation de De Musset « Qu'importe le flacon, pourvu qu'on ait l'ivresse »,



particulièrement à propos dans ce dossier, le groupe socialiste dirait « Qu'importe la structure, pourvu qu'on ait les résultats ! ». Dès lors, il nous semble qu'un office peut remplir cette mission, tout comme une entité autonomisée. La structure complètement privée nous déplairait un peu dans le sens où, instauré par une loi, l'OVPT constitue un rouage de la politique de promotion du canton de Neuchâtel et, partant, est une tâche publique. » •

*Baptiste Hurni, rapporteur pour le groupe*

*Anne Tissot, rapporteure pour la commission*

---

### Motion sur la gratuité des transports publics pour les jeunes jusqu'à 25 ans

## La mobilité des jeunes se cassent les dents sur une droite frileuse

La motion Quentin Stauffer sur la gratuité des transports publics pour les jeunes jusqu'à 25 ans a été refusée par 57 voix contre 51. A noter, comme la fait la députée Sylvie Fassbind Ducommun, que la motion rejoignait l'un des objectifs de la campagne 2013 du PSN et de la gauche.

*Extraits de l'intervention de la députée Sylvie Fassbind-Ducommun, rapporteure pour le groupe.*

«[...] La politique de la jeunesse est l'une de nos priorités et la motion permet non seulement d'atteindre cet objectif à tout le moins de l'étudier, mais aussi de développer la mobilité dans notre canton et de la favoriser. Ce sont là de grands enjeux de notre société neuchâteloise et de notre société tout court. Nous acceptons de développer l'aspect social et de réduire ainsi les charges des familles, de développer l'aspect cantonal en favorisant la mobilité au sein de notre canton, enfin de développer l'aspect écologique en favorisant l'utilisation des transports publics.

Quand bien même il y a urgence, le groupe socialiste est d'accord de suivre le Conseil d'Etat et de transformer la motion en postulat qui est d'un caractère moins contraignant.

Cette motion, dont l'amendement par le groupe Porversol peut être accepté ( et qui limite la gratuité aux jeunes en formation ), doit être mis en corrélation avec la motion Patrick Hermann du 31 août 2010 « un abo onde verte pour les élèves des écoles » dont on attend toujours un avis du Conseil d'Etat. Le rapport du 18 février 2013 proposant le classement de cette motion a en effet été refusé par le Grand Conseil en mars 2013.[...] » •



---

### Politique cantonale du logement

## Un pas dans la bonne direction

Lors de sa session des 27 et 28 mai, le Grand Conseil rejetait la motion du Groupe socialiste sur la politique cantonale du logement. Au cours de la discussion devant le plénum, le Conseil d'Etat, par la voix de Laurent Kurth avait informé les députés de l'adoption par l'exécutif du Rapport sur la politique cantonale du logement. Le projet de loi portant modification de la loi sur l'aide au logement et le projet de décret portant octroi d'un crédit-cadre quadriennal de 18 millions de francs pour la réalisation de la politique du logement ont été largement voté par les députés.

*Extraits de l'intervention de la députée Christiane Bertschi, rapporteure pour le groupe.*

« [...] Le rapport qui nous est présenté brosse la situation du canton de Neuchâtel en matière de logement :

- Une pénurie qui dure depuis plus de 14 ans
- Des logements subventionnés qui retournent au marché libre
- Une nouvelle loi pour aider les maîtres d'ouvrage d'utilité publique qui a de la peine à déployer ses effets
- Une planification médico-sociale qui ambitionne de créer 1000 logements pour personnes âgées en 10 ans. »

Le canton compte environ 2% de logements d'utilité publique, soit environ 1800 unités, et 1,7% de logements subventionnés, soit 1535 unités. Total : 3,7% ou 3'335 logements si on additionne les deux types précités. Des chiffres qui ont leur importance, souligne Christiane Bertschi : « la nouvelle loi a permis la construction de 139 logements en sept ans, soit environ 20 logements par année, hors rénovations. Les 1661 logements de coopératives ou de fondation existent souvent depuis plus de 50ans, mais le mouvement coopératif ne s'est pas beaucoup développé ensuite, vu la place prise par la politique du logement subventionné.

La situation de retour au marché libre des logements LCAP, entraîne des grands problèmes, ce qui a poussé le Conseil d'Etat et les communes à mettre en place le système des 4/4. La Confédération aussi a repris certaine aide, vu les dégâts constatés. La politique de la LCAP était basée sur l'inflation et l'augmentation des salaires, mais les crises économiques successives ont modifié ces facteurs. La nouvelle loi fédérale et celle cantonale pour soutenir les maîtres d'ouvrage d'utilité publique offrent des logements à loyer non spéculatif à long terme, est une excellente politique.

Petite parenthèse : Zürich est toujours citée pour son 25% de logements en main des maîtres d'ouvrage d'utilité publique, mais les coopératives zurichoises ont fêté leur 100 d'existence, il y a quelques années.

Le problème de la politique du logement se trouve dans la transition, particulièrement dans le canton de Neuchâtel. Les projets immobiliers demandent beaucoup de temps pour se réaliser, ce qui fait que même avec une loi et des moyens financiers, les effets mesurés sur l'offre de logement ne se feront pas sentir à court terme. Les chiffres de soutenir 1000 logements d'utilité publique et



400 appartements pour personnes âgées en dix ans, soit 140 logements par année, semblent très optimistes vu la lenteur des processus.

Pendant ce temps, les logements perdent leur subvention et les locataires sont souvent obligés de quitter leur logement lors des augmentations auxquelles ils ne peuvent pas faire face. Si on prend le cas des Acacias, certains loyers sont au-dessus des normes ODAS, et les personnes doivent partir. La contradiction : ces logements ont été construits pour aider une partie de la population à se loger, et maintenant, vingt après, ces logements sont devenus trop chers et ces personnes sont chassées, alors que le marché est en pénurie. Les loyers, en général, ont considérablement augmentés ces dernières années, alors que les taux hypothécaires sont au plus bas, encore une basse manœuvre de la main invisible du marché.

Les moyens proposés par le Conseil d'Etat, soit un crédit cadre quadriennal de 18 millions sont un pas dans la bonne direction. Il remplace le fond au logement, qui n'est plus compatible avec le nouveau manuel comptable MCH2. Le fond au logement de 3 millions avait été utile, mais n'avait pas été utilisé au maximum, vu le manque de projets. Les parts sociales acquises avaient aussi été considérées comme faisant partie de la fortune du fond, ce qui à terme n'aurait plus laissé de moyens pour de nouveaux projets.

Au niveau du compte de fonctionnement, les intérêts des prêts vont remplacer les subventions LCAP qui vont disparaître petit à petit. Le total des charges restera ainsi stable, selon ce scénario. En considérant qu'en 2003, il y avait encore 4,3% de logements subventionnés, soit plus du double, la diminution des charges est effective déjà depuis un certain temps.

Vu les moyens financiers proposés pour développer une politique du logement, quelles sont les conditions encore nécessaires pour un développement du parc des logements d'utilité publique ?

- Premièrement, les acteurs : de nouvelles coopératives et fondations se créent avec le soutien de l'office du logement, ce qui permettra de développer de nouveaux projets. Les communes ont aussi leur rôle à jouer, pour permettre à leurs habitants de trouver des logements à loyer abordable.
- Deuxièmement, l'accès au foncier : ce point est un obstacle très important, d'où le postulat que je développerai plus tard.
- Troisièmement, le financement : avec les moyens proposés, il est assuré en partie, mais il ne faut pas oublier qu'une coopérative ou une fondation doit avoir des fonds propres pour démarrer un projet, ce qui est totalement logique, mais est parfois aussi un obstacle. » •



---

### Crédit complémentaire urgent de 670.000 francs pour la création de six places de détention supplémentaires à l'Etablissement de détention de La Promenade

#### « Exaspérant et nécessaire »

*Intervention du député Baptiste Humi, rapporteur pour le groupe*

« [...] Exaspérant, car ce n'est pas le premier crédit complémentaire pour rénover cette prison et parce que nous avons l'affreux pressentiment que cela ne sera pas le dernier. Certes, la nouvelle procédure pénale aurait dû voir le nombre de prisonnier diminuer et les planifications des rénovations de prison ont été faites à ce moment. Néanmoins, que de temps et d'argent perdu de telle sorte qu'on commence à se demander si le projet initial d'une prison neuve n'aurait pas été moins couteux.

Mais ce projet est nécessaire. Dans un contexte de manque grave de places de prison en Suisse, il permet la création de 6 nouvelles unités à un coût raisonnable. Le projet apparaît bien pensé et ficelé – cette fois-ci. Le groupe socialiste approuvera le rapport, tout en administrant un carton jaune pour la planification de la rénovation de l'EDPR.

Enfin, certains députés socialistes se demandent si le projet d'un établissement fermé pour accueillir les jeunes filles délinquantes est définitivement enterré ou non. Finalement, un député que vous reconnaîtrez a fini de convaincre notre groupe par une description particulièrement prenante, ethnologique, dithyrambique voire dramatique de la prison qui nous occupe. En effet, n'oublions jamais que ces établissements servent à protéger notre société et que le plus important, la sécurité, y est respectée de façon scrupuleuse, y compris dans ce projet.

En conclusion, alors qu'on parle de la centralisation de la justice à la Chaux-de-Fonds, vous ne m'empêchez, Monsieur le Président d'espérer que la métropole ne se confonde jamais avec cette fameuse description des malheurs judiciaires d'Edmond Dantès qui furent les germes du futur Comte de Monte Cristo : « De même que l'appartement de Villefort communiquait au palais de justice, le palais de justice communiquait à la prison, sombre monument accolé au palais, et que regarde curieusement, de toutes ses ouvertures béantes, le clocher des Accoules qui se dresse devant lui. » ! » ●



---

**Postulat Didier Calame : sécurité routière, le deuxième tube sous la Vue des Alpes, pas une utopie ou un rêve mais une obligation**

### Les priorités sont ailleurs

*Intervention du député Laurent Duding, rapporteur pour le groupe*

Un impondérable ayant retenu le député Laurent Duding, c'est la députée Corine Bolay Mercier qui a lu l'intervention de notre camarade devant le parlement. Le postulat Didier Calame a été rejeté par 66 voix contre 31.

*Texte de l'intervention :*

[...] Tout d'abord, il paraît indispensable de distinguer deux éléments: les aspects liés à la sécurité du tunnel routier sous la Vue-des-Alpes et les réponses à donner par rapport aux manquements constatés. Le texte qui nous est soumis postule que seul le percement d'une 2e galerie permettrait de répondre aux normes actuelles de sécurité. Notre groupe ne peut pas soutenir une telle approche. Nous reviendrons sur ce point dans notre développement en distinguant bien les 2 volets compris dans le postulat à savoir la question de la sécurité et les moyens proposés pour se mettre en conformité.

Il est vrai que la circulation est chaotique aux heures de pointe dans le tunnel routier de la Vue-des-Alpes. Mais à nos yeux, cette situation n'est pas en tant que telle la source de l'insécurité décrite dans le postulat discuté ce matin.

Au niveau de l'engorgement, nous sommes convaincus que le percement d'un 2e tube routier ne ferait que reporter les fréquents embouteillages aux entrées de villes alors que ces dernières essaient de solutionner tant bien que mal une charge de trafic inadaptée. Nous nous opposons fermement à une telle perspective qui va à l'encontre des efforts consentis pour désengorger nos villes et miser ainsi sur une qualité de vie accrue dans nos centres urbains.

De notre point de vue, pour ce qui est de la congestion de nos infrastructures routières, cette demande ne tient pas compte des besoins globaux de notre canton. Pour le groupe socialiste, les priorités sont ailleurs. Elles portent notamment - pour ne citer que ces exemples - sur le contournement des deux Villes du Haut. Nous pensons évidemment ici à la H20 (largement discuté dernièrement lors du vote sur le passage de la vignette autoroutière à 100 francs, objet largement refusé au niveau national en novembre 2013) et à la H18 qui permettrait de désengorger de manière plus optimale encore certaines rues de la Ville de La Chaux-de-Fonds (contournement Est). Au même titre l'assainissement de certains ouvrages vieillissants fait sens.

De plus, notre groupe est surpris du ton affiché dans le postulat, ton qui laisse penser que le percement d'un 2e tube routier sous la Vue-des-Alpes n'est pas une alternative mais une obligation. Lancer une telle affirmation fait table rase d'une réflexion plus large sur la mobilité, réflexion qui passe comme déjà mentionné par le développement d'une vision complémentaire de la mobilité où l'axe central Neuchâtel / La Chaux-de-Fonds doit permettre d'offrir une véritable alternative au tout-voiture. Il s'agit pour nous de l'unique manière de réussir le pari d'un report modal de la mobilité individuelle vers les transports publics. Et notre canton ne doit pas passer à côté de ce grand défi que la Suisse





entend relever au risque d'être véritablement marginalisé et déconnecté des grands axes de communication.

De manière plus générale, cette demande intervient au moment où le Gouvernement est à pied d'œuvre pour détailler le nouveau projet de mobilité pour le canton, élément très attendu de notre groupe même si les propos tenus par le CE ce matin ne sont guère rassurants. Et ce projet doit impérativement passer par le développement de notre réseau ferroviaire. Oui, pour notre groupe, la mobilité de demain bien que développée de manière complémentaire avec la route doit donner une part prépondérante au rail en tous les cas aux transports publics.

Maintenant, qu'en est-il réellement de la sécurité dans le tunnel sous la Vue? Après vérification auprès du service des ponts et chaussées, il est vrai que le tunnel construit en 1994 ne comprend pas de galerie de secours rendant impossible, en cas de catastrophe, toute évacuation humaine. Notre groupe est bien conscient que cet aspect doit faire l'objet d'une étude détaillée et chiffrée. Il s'agit véritablement de voir dans quel délai cette mise en conformité pourra être menée étant donné que la planification de ces travaux ne sera pas aisée et les désagréments engendrés importants. Sans parler évidemment des enjeux financiers. En l'état du dossier, suite à l'échec de la votation fédérale sur le passage de la vignette autoroutière à 100 francs, la création d'une galerie supplémentaire devrait être assumée à plein par notre canton ce qui serait évidemment très problématique.

En conséquence, nous disons Oui à la sécurité mais NON à l'élargissement de l'offre routière sur cet axe déjà très fréquenté. Sans chiffre à l'appui, en l'état des réflexions, il paraît honnête de dire que le fait de percer un 2e tube routier sera nettement plus coûteux que la création d'une galerie de secours et la mise en conformité aux normes de sécurité en vigueur. Nous le répétons, notre groupe est convaincu que les priorités sont ailleurs au niveau de notre réseau routier.

[...]

Au surplus nous regrettons que cette option n'aie pas été davantage traitée en commission parlementaire infrastructures routières, commission qui pour mémoire est présidée par le député Calame. » ●

Les Nouvelles du Grand Conseil, le 11 septembre 2014.

*Les Nouvelles du Grand Conseil n'ont pas pour vocation d'être le compte rendu exhaustif des débats qui animent notre parlement, ni un prolongement des discussions qui y prennent place. En reprenant un certain nombre d'éléments traités lors des sessions du Grand Conseil, mais aussi en partageant avec les camarades les communications du groupe auprès des médias, elles se conçoivent comme une porte ouverte sur le travail des députés socialistes. Elles ne manqueront pas, par ailleurs, d'évoluer avec le temps.*